

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE

Catégorie Commerce : Année 2019

Ce dossier doit être dûment rempli (recto/verso) et envoyé au :

**Service du Domaine Communal – Commerce – Halles & Marchés
Foyer Sainte Devote - 3, Rue Philibert Florence – 3^{ème} étage
Tél. : +377 93.15.22.54 ou 93.15.28.27 - Mail : dcommunal@mairie.mc**

Toute demande d'autorisation d'occupation privative de la voie publique doit être accompagnée des documents suivants :

- d'un extrait du Registre du Commerce et de l'Industrie de moins de 3 mois.
- Pour toute nouvelle demande ou modification : plan de masse actualisé, des coupes longitudinales et transversales ainsi qu'un descriptif détaillé des matériaux et matériels.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	
ADRESSE	
EXPLOITANT (<i>Société + gérant ou personne physique, ...</i>)	
CONTACTS (<i>Fixe & Portable</i>)	Tél. _____ @ _____

DÉTAILS DE LA SURFACE

TYPE DE TERRASSE : Simple Avec emprise Sous forme d'avancée bâtie

SURFACE TOTALE SOUHAITÉE : m²

DIMENSION (Longueur x Largeur) :

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LAISSER LE MATÉRIEL SUR PLACE À LA FERMETURE :
(*sous réserve d'acceptation du Service du Domaine Communal*) Oui Non

DÉTAIL DU MATÉRIEL ET/OU DES SUPPORTS PRÉSENTS SUR L'OVP (*)

		Nombre
<p>Se conformer à la réglementation en vigueur (cf. "Charte des Terrasses & Mobiliers Commerciaux" par quartier, éditées en juin 2016 par la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité)</p> <p>→ Disponibles en téléchargement sur www.gouv.mc</p> <p>Ainsi qu'à l'Arrêté Municipal n° 2014-3161 du 9 octobre 2014 portant règlement d'occupation du domaine public communal, de la voie publique et de ses dépendances.</p> <p>→ Disponibles en téléchargement sur www.journaldemonaco.gouv.mc</p>	Tables	
	Chaises	
	Bancs	
	Bacs à plantes	
	Parasols banalisés <i>(Toute publicité est interdite sur les éléments constituant l'occupation privative) cf. AM 2014-3161 du 9/10/2014.</i>	
	Tableaux de menus <i>(Nombre limité à un par accès à la terrasse et porte menus en chevalet sont proscrits) cf. AM 2014-3161 du 9/10/2014.</i>	
	Portiques	
	Présentoirs	
	Tourniquets	
Autres		

(*) La Mairie s'autorise à accepter ou refuser le type de mobilier utilisé sur le domaine public

Engagement du demandeur :

Je soussigné(e),, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précèdent.

Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale.

Fait à Monaco, le / /

<u>CACHET</u>	<u>SIGNATURE</u>
---------------	------------------